

(1)

( N° 177. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 MAI 1868.

ALIÉNATION DE BIENS DOMANIAUX (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. JACQUEMEYNS.

MESSIEURS,

Dans la séance du 11 de ce mois, M. le Ministre des Finances a déposé un projet de loi autorisant le Gouvernement à aliéner, par voie d'adjudication publique, des biens domaniaux dont la valeur a été estimée approximativement à 67,000 francs, et à céder de la main à la main deux autres parcelles valant ensemble fr. 17,759-05.

Vous avez renvoyé ce projet à la section centrale qui avait été chargée de l'examen du budget des finances pour 1869 : il n'a donné lieu à aucune observation et cette section, constituée en commission, vous en propose l'adoption à l'unanimité.

*Le Rapporteur,*  
E. JACQUEMEYNS.

*Le Président,*  
A. MOREAU.

---

(1) Projet de loi, n° 170.

(2) La commission était composée de MM. MOREAU, président, JULLIOT, DESCAMPS, DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, BOUVIER-EVENEPOEL, JACQUEMEYNS et VAN RENYNGHE.

---